**3958 rue Dandurand, local S3, Montréal (Québec) H1X 1P7   
Courriel :** **[info@rodcd.org](mailto:info@rodcd.org)  
Téléphone : 514-265-1076  
Site web :** [**www.defensedesdroits.com**](http://www.defensedesdroits.com/)

Lettre ouverte destinée à :

Mme Chantal Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et l’Action communautaire

M Éric Girard, ministre des Finances

Mme Sonia Lebel, ministre responsable de l’administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

**L’indexation, une question de survie!**

Sylvain Lafrenière, coordonnateur du Regroupement des organismes en défense collective des droits

Au début du mois de décembre dernier, le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) a rencontré la nouvelle ministre responsable de la Solidarité sociale et de l’Action communautaire, Mme Chantal Rouleau. Il faut savoir que si la nouvelle ministre a la responsabilité de l’ensemble du dossier de l’action communautaire, le financement des quelque 350 organismes en défense collective des droits relève directement de son ministère.

Cette première rencontre a porté presque uniquement sur l’indexation de nos subventions, une revendication de longue date de notre secteur et complètement omise dans le récent Plan d’action gouvernemental en action communautaire (PAGAC).

Depuis cette rencontre, nous n’avons reçu aucune nouvelle de la ministre qui s’est pourtant lancée en tournée pour rencontrer les organismes communautaires. Le budget arrive pourtant à grands pas. De plus, les organismes ont démontré l’importance qu’ils accordent à cette demande légitime en envoyant nombre de lettres d’appui et demandes de rencontres à la grande majorité des élu-e-s de l’Assemblée nationale. Oui, les organismes en défense collective des droits sont fatigués de subir cette situation qui dure depuis trop longtemps.

Rappelons rapidement certains faits : pendant plus de 15 ans, à la suite de l’adoption de la Politique de reconnaissance de l’action communautaire, les subventions aux organismes de défense collective des droits ont pratiquement été gelées. Les belles paroles soutenant l’importance de nos organismes pour l’avancement des droits au Québec ne sont restées que de belles paroles.

Durant cette période, des dizaines d’organismes ont fermé leurs portes alors qu’un nombre bien plus important ont dû survivre avec du financement de projets, ou en obtenant du soutien auprès des communautés religieuses ou des fondations. Cette situation est d’autant plus inacceptable qu’une large partie des organismes communautaires ont bénéficié d’un mécanisme d’indexation, bien qu’imparfait, pendant toute cette période.

Ce n’est qu’en 2019 qu’une première hausse significative est enfin arrivée. Bien que cette aide a été importante pour nombre d’organismes, elle était encore loin de répondre aux demandes exprimées par notre secteur. Les seuils minimums de financement établis à ce moment demeurent moindres que ce que l’on retrouve dans plusieurs autres secteurs du communautaire. Finalement, c’est moins des 2/3 des organismes qui ont vraiment profité d’une bouffée d’oxygène. Pour les autres, cette hausse n’a pas réussi à pallier l’absence d’un mécanisme d’indexation dans les années précédentes.

Le nouveau plan d’action n’a pas grand-chose pour nous réjouir. Les sommes annoncées l’an dernier sont importantes certes, mais sont inégalement réparties. Le montant octroyé à la défense collective des droits ne représente même pas le quart de nos demandes et cela seulement pour 2027.

La ministre a annoncé la semaine dernière une série de mesures pour soutenir les organismes et permettre, dit-elle, la rétention du personnel. Bien que n’étant pas mauvaises en soi, ces mesures risquent fort de manquer leur but si l’on continue de négliger l’essentiel. Selon Sylvain Lafrenière, coordonnateur du RODCD, « si la majorité des organismes communautaires n’offrent pas encore de programmes de régime de retraite ou d’assurance collective, ce n’est pas parce qu’ils ne connaissent pas l’existence des programmes adaptés, mais tout simplement parce qu’ils n’ont pas les revenus pour offrir ces avantages sociaux. »

Pour nous, la meilleure solution pour renforcir la rétention du personnel commence par mettre en place un mécanisme permanent d’indexation. Cette politique permettait aux organismes de faire face à l’augmentation des dépenses et d’améliorer les conditions de travail des travailleuses et travailleurs du milieu. Nous ne pouvons pas nous permettre de voir s’effriter les récentes augmentations obtenues.

C’est pourquoi le RODCD presse la ministre de se concerter rapidement avec ses collègues des Finances et du Conseil du Trésor afin de nous offrir une réponse dans le budget à venir. Au lendemain du budget, le 22 mars, les organismes de défense collective des droits seront devant l’Assemblée nationale. La réponse vous appartient. Nous voulons plus que de belles paroles!

À propos du RODCD :

Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) rassemble des organismes de base locaux et régionaux, des organismes nationaux, et des regroupements régionaux et nationaux qui travaillent dans le secteur de la défense des droits. Nous représentons près de 350 groupes en défense collective des droits partout au Québec. Notre mission est de revendiquer une plus grande reconnaissance, une autonomie respectée, et un meilleur financement des groupes en défense collective des droits.